

13 prairial (2 juin). Il déclare d'abord qu'il n'a rien trouvé de relatif à l'Yonne. Il offre seulement un exemplaire de l'*Encyclopédie* in-folio, un exemplaire incomplet des *Mémoires de l'Académie des sciences* et quelques autres ouvrages ; et, pour faire plus facilement accepter son offre, il déprécie autant qu'il le peut les manuscrits d'Auxerre. « Cela n'empêche pas, dit-il en terminant, que je n'apprécie infiniment l'offre du bibliothécaire de l'Yonne, laquelle mérite en effet d'être accueillie et acceptée par quelque voie que cette affaire puisse se consommer. Les 80 volumes de recueils, d'après le détail que j'ai sous les yeux, ont un véritable prix, et ne peuvent en avoir nulle part autant que dans la bibliothèque de Lyon, quoiqu'il ne s'agisse pas de monuments autographes de la plume de grands hommes, et qu'on ait de la peine à concevoir comment ces originaux, qui semblent avoir fait partie de véritables archives, ont pu être transportés et réunis à cette distance de leur sol natal, plusieurs de ces manuscrits étant d'ailleurs suppléés par les imprimés : ce n'en sont pas moins des monuments parlants qui peuvent offrir des particularités ignorées, intéressantes surtout pour le pays que nous habitons. »

On voit que le bibliothécaire de Lyon ignorait complètement l'origine des manuscrits d'Auxerre. Naturellement M. Najac, le préfet, n'en savait pas davantage. Le 15 prairial, il envoya la lettre de M. Tabard au ministre, avec une recommandation spéciale, le priant de « prendre des mesures dignes de sa bienveillance éclairée pour faire rentrer dans les dépôts de Lyon des pièces importantes qui n'auraient jamais dû en être distraites. »

Le ministre, approuvant l'échange, fit connaître cette réponse au bibliothécaire de l'Yonne par une lettre en date du 10 frimaire an XI (1^{er} décembre 1802), mais les choses en restèrent là, parce que, sur ces entrefaites, les écoles centra-